



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune de Saint-Gilles
Service de l'Urbanisme
Madame Catherine MORENVILLE
Place Van Meenen, 39
B - 1060 BRUXELLES

V/Réf. : PU2019-312-S-02565 (corr. : Valérie LATOUR)
N/Réf. : AA/MB/SGL20450_658_Aqueduc_25
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le 03-08-2020

Objet : SAINT-GILLES. Rue de l'Aqueduc, 25.
Demande de permis d'urbanisme portant sur la transformation de la maison en deux logements avec modifications en façades.

Avis de la CRMS

Madame,

En réponse à votre courrier du 29/06/2020, reçu le 30/06/2020, nous vous communiquons *les remarques* formulées par notre Assemblée en sa séance du 15/07/2020.

Étendue de la protection



Le fond de la parcelle du bien jouxte la zone de protection Unesco du Musée Horta sis rue Américaine. Le bien est inscrit à l'inventaire du patrimoine architectural et se situe en ZICHEE au PRAS.

Historique et description du bien

Les numéros 23 & 25 forment un ensemble de deux maisons en miroir de style néoclassique conçues par l'architecte Edouard Elle en 1892.

Le n° 25 est composé d'une façade enduite sur rez-de-chaussée en pierre bleue avec soubassement à bossages rustiques. La travée principale est en ressaut à trumeau garni de pointes de diamant sur consoles jumelées au rez-de-chaussée. Le premier niveau est constitué de baies rectangulaires et le dernier de baies à arc surbaissé. Les baies sont frappées de clefs. La travée principale est pourvue d'un balcon à garde-corps en fer forgé au 1^{er} niveau et d'un simple garde-corps au dernier niveau.

Le n°25 a conservé sa fenêtre de cave alors que celle du n°23 a été transformée en entrée de garage. Les châssis d'origine du n°23 ont été conservés, à l'exception de celui de la fenêtre de cave transformée.

1/2



Vues sur les maisons éclectiques 23-25-27. Le numéro 25 est actuellement de couleur jaune-beige, se démarquant de ce fait de ses voisines, et plus spécifiquement de sa maison « miroir » le numéro 23. Photos : Google Street View. Google Inc.



Vue de la façade arrière. Le nouveau volume présent sera mitoyen au n°27, à droite sur la photo. Les châssis du rez-de-chaussée et du 1^{er} seront remplacés par des châssis en alu, les autres restant inchangés. Photo tirée du dossier.

Analyse de la demande

La demande porte sur la division de la maison au n°25 en deux logements, avec transformations intérieures, modification de la façade arrière et réfection de la façade à rue. Les interventions sont les suivantes :

- Réfection de la façade avant et remise en peinture de cette dernière (blanc cassé) ;
- Remplacement des châssis de la façade avant par des nouveaux châssis en bois de couleur bleue ;
- Réaménagements intérieurs, notamment l'ajout d'une bibliothèque en demi étage au rez-de-chaussée ;
- Ajout d'un nouveau volume au 1^{er} étage en façade arrière et construction sur ce dernier d'une terrasse accessible au second étage ;
- Pose de nouveaux châssis en aluminium en façade arrière au rez-de-chaussée ainsi qu'au 1^{er} étage sur le nouveau volume créé ;

Avis

La CRMS ne s'oppose pas aux différentes interventions intérieures proposées, ces dernières permettant de conserver les éléments décoratifs intérieurs à intérêt patrimonial, et n'altérant pas non plus la division typique des maisons de maitres bruxelloises de façon irréversible.

Sur les interventions extérieures, la CRMS se réjouit du choix d'une peinture blanc cassé en façade avant, correspondant davantage à la typologie néoclassique de la maison et moins dissonante dans l'enfilade. Elle félicite le choix de remplacement des châssis avec des nouveaux châssis en bois reprenant les divisions d'origine et recommande, pour parfaire l'intervention, d'opter plutôt pour une peinture de couleur blanche/crème, plus caractéristique du style néoclassique.

La CRMS ne formule pas de remarques particulières pour les interventions à l'arrière, mais elle demande que soit maintenu l'unification de la façade par la couleur tant pour ce qui concerne la façade que pour les châssis des différents étages.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. BUP-DPC : M. Kreutz et M. Muret ;
BUP-DU : N. Pauwels et S. Lagrillière ;
Commune : Valérie. Latour (vlatour@stgilles.brussels) ; urbanisme.1060@stgilles.brussels